

**Élections des représentants des personnels au Conseil d'administration et au Conseil académique – Scrutins du mercredi 16 octobre et jeudi 17 octobre 2024.**

**Présentation d'une liste de candidats au Conseil d'Administration**

LISTE : ..... (intitulé de la liste ou présentée par)

Soutenue par : .....

Collège : .....

Délégué de liste : .....(le délégué est un candidat de la liste)

**Rappel des règles de recevabilités des listes de candidats :**

Conformément à l'article D719-22 du code de l'éducation :

- ✓ La liste est accompagnée des déclarations de candidature individuelle signée par chaque candidat ;
- ✓ Pour les collèges A et B, la liste doit représenter au moins trois des quatre grands secteurs de formation (Secteur 1 : Droit-Économie-Gestion ; secteur 2 : Lettres, Sciences Humaines et Sociales ; secteur 3 : Sciences et Technologies ; secteur 4 : Santé) ;
- ✓ Pour le collège BIATSS, il n'y a pas de secteur de formation ;
- ✓ Les candidats sont rangés par ordre préférentiel ;
- ✓ La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- ✓ Pour l'élection des représentants des collèges A et B au Conseil d'administration, la liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir (au moins 4 candidats) ;
- ✓ Pour l'élection des représentants du collège BIATSS, la liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un candidat de chaque sexe.
- ✓ La liste ne doit pas comporter plus de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

N°	Noms usuels et prénoms des candidats classés par ordre préférentiel	Sexe		Secteur			
		H	F	1	2	3	4
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							

**La date et l'heure limites impératives de réception des candidatures sont fixées le lundi 30 septembre 2024 à 16 heures et ce, quelles que soient les modalités de transmission.**

Cadre réservé à l'administration

J'accuse réception de la liste ci-dessus le : ..... à ..... heures .....

Direction des affaires juridiques et institutionnelles